

VARIÉTÉS

I

Nouveaux apports de la toponymie à l'étude des anciennes limites des diocèses bretons

Les toponymistes bretons ont eu connaissance des récentes publications ronéotypées éditées par l'Institut national de la Statistique et des études économiques (Direction régionale de Rennes) (1). Ces publications, en l'absence de dictionnaires topographiques départementaux, sont appelées à rendre les plus grands services, leur exploitation n'étant qu'à ses débuts.

Je me bornerai à extraire des nomenclatures d'Ille-et-Vilaine et du Finistère deux données, d'un caractère fort différent, mais ayant toutes deux trait aux anciennes limites des diocèses.

**

Il est mentionné dans la commune de Monthault (2) un écart nommé : *Feins*. Il est impossible de ne pas rapprocher ce toponyme de la commune homonyme du même département (3), laquelle a été signalée par M. Couffon comme dérivant du latin *Fines* (4) et indiquant une ancienne limite de cité. J'ai été conduit moi-même à admettre que le vocable *Feins* a désigné la limite, formée au début du v^e siècle, entre la cité de Rennes et la nouvelle cité d'Alet (5).

(1) Institut national de la Statistique et des études économiques. Nomenclature des hameaux, écarts, lieux-dits de l'Ille-et-Vilaine (2 parties, 1953).

(2) Ille-et-Vilaine, canton de Louvigné-du-Désert.

(3) Ille-et-Vilaine, canton de Saint-Aubin-d'Aubigné.

(4) *Limites des cités gallo-romaines et fondation des évêchés dans la péninsule armoricaine* (Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Bulletins et mémoires. Tome LXXIII, 1942, page II).

(5) *La formation des diocèses et des paroisses en Bretagne* (Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne. Tome XXX, 1950, page 57).

Il n'est pas sans intérêt de souligner que l'écart homonyme de la commune de Monthault se trouve aux frontières des départements d'Ille-et-Vilaine et de la Manche, correspondant aux limites des anciens diocèses de Rennes et d'Avranches, limites que, à la suite de M. Couffon (6), je crois anciennes : il s'agit, à mon avis, d'un morcellément de l'ancienne cité des *Diablintes*, effectué vers 410 (à la même époque que la création de la cité d'Alet) (7). *Feins* indique la proximité de la nouvelle limite des diocèses de Rennes et d'Avranches.

**

De la Nomenclature du Finistère je crois utile d'extraire trois toponymes formés sur le substantif *bonn*, lequel signifie : « Limite marquée par une borne ». Ce nom est très rarement employé en toponymie. Je l'ai toutefois relevé trois fois :

- a) commune de Saint-Martin-des-Champs (8), sous la forme *Bonnou* (pluriel) ;
- b) commune de Camaret (9), sous la forme *Kerbonn* ;
- c) commune de la Forest (10), sous la forme *Kerbonne*.

Il est curieux de constater que ces trois écarts se trouvent à la limite de l'ancien diocèse de Léon (dont deux sur le goulet de Brest). N'est-il pas admissible de penser que, tout au moins dans le Léon, les limites diocésaines étaient matérialisées par une pierre ou par un autre objet justifiant le vocable breton *bonn* ? Il serait intéressant de rechercher les textes — s'ils existent — qui feraient mention de ces anciennes bornes séparant les diocèses.

**

Je signale, pour terminer, une découverte toponymique, jusqu'ici inexploitée, de M. Couffon, lequel a signalé deux fois, sans insister, une ancienne forme du nom de la paroisse de Mégrit (11), au diocèse de Saint-Malo.

(6) COUFFON. *Limites* ..., page 11.

(7) *La formation des diocèses*..., pages 29 et 56.

(8) Canton de Morlaix.

(9) Canton de Crozon.

(10) Canton de Landerneau.

(11) Côtes-du-Nord, canton de Broons.

Dans son étude : *Recherches sur les églises primitives de l'évêché de Saint-Brieuc et Tréguier* (12), M. Couffon signale que Mégrit portait anciennement le nom de *Plénée-Mégrit*, et, dans une autre étude (13), il ajoute la référence à un texte conservé aux archives des Côtes-du-Nord (14). De fait, j'ai vérifié que, dans le registre cité en référence, le vocable *Plenet-Mégrit*, figure en toutes lettres (15). Le registre ne date que du xvii^e siècle, mais se réfère à un acte du 4 mai 1462.

Il y a lieu de rapprocher *Plenet Megrit* et *Plenet Jugon*, aujourd'hui : Plénée-Jugon (16). La graphie *Pleneet* ou *Plenet*, pour désigner Plénée-Jugon, figure plusieurs fois dans les chartes des xiii^e et xiv^e siècles des abbayes de Saint-Aubin-des-Bois et de Boquen (17) et apparaît dès 1231 (18).

Or M. Couffon a été conduit (19) à admettre que les paroisses de Dolo (16) et de Jugon, contiguës à celle de Mégrit, appartenaient anciennement à celle de Plénée-Jugon. Il en résulte que les paroisses de Mégrit et de Plénée-Jugon étaient anciennement contiguës. On peut donc se demander s'il n'y avait pas à l'origine une seule paroisse *Pleneet*, au diocèse d'Alet, s'étendant jusqu'à l'Arguenon (rive droite).

Ce serait une présomption de plus pour penser que le diocèse de Saint-Brieuc a été remanié après les invasions normandes, avec agrandissement au sud-est aux dépens du diocèse d'Alet (20). La nouvelle paroisse de Plénée-Jugon, s'étendant sur les deux rives de l'Arguenon, aurait été prin-

(12) Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Bulletins et mémoires. Tome LXXV, 1944-1945, page 197.

(13) *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier. Additions et corrections* (Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Bulletins et mémoires. Tome LXXVI, 1945-1946).

(14) Domaine royal de Dinan (A 15).

(15) N° 220 ff° 50, verso).

(16) Côtes-du-Nord, canton de Jugon.

(17) GESLIN DE BOURGOGNE et A. DE BARTHÉLEMY. *Anciens évêchés de Bretagne*. Tome III (Saint-Brieuc, Guyon, 1864).

(18) *Ibid.*, page 73 (n° LXXIX).

(19) *Recherches*...., pages 181 et 197.

(20) FR. MERLET. *Les limites des diocèses à la veille de la Révolution dans le département actuel des Côtes-du-Nord, et considérations sur l'origine des enclaves de Dol* (Bulletin de la section de géographie du Comité des travaux historiques, 1951, pages 99-100, 109-110).

cipalement créée aux dépens de la paroisse primitive de *Pleneet*, tandis que celle de Mégrit n'aurait plus représenté qu'une fraction, conservée au diocèse d'Alet, de la paroisse primitive.

On explique ainsi les vocables « Plenet Jugon », « Plenet Megrit », dont les suffixes se justifient par la même origine diocésaine (Alet).

L'emploi, avant la Révolution, des suffixes dans les noms de paroisses indique en général qu'il existait *dans le même diocèse* deux paroisses homonymes (21). Le suffixe est parfois tombé quand les paroisses homonymes ont été réparties entre deux départements (22). Il semble qu'on constate que le suffixe était employé à titre facultatif pour les paroisses homonymes de diocèse différent, mais dont l'origine diocésaine était commune avant les invasions normandes (23). Il y a là une précieuse indication pour l'origine des limites de diocèses. Ajoutons que, dans le cas de morcellement d'une paroisse, il est arrivé que l'une des paroisses formées ait perdu le nom de la paroisse primitive (24). C'est vraisemblablement le cas de Mégrit, paroisse formée par morcellement de la paroisse primitive de

(21) Exemples : Perros-Guirec et Perros-Hamon (diocèse de Dol) ; Plounéour-Ménez et Plounéour-Trez (Léon), la Chapelle-Heulin et la Chapelle-Launay (Nantes), Maël-Carhaix et Maël-Pestivien (Quimper) ; Noyal-sur-Seiche et Noyal-sur-Vilaine (Rennes) ; Bréhand-Loudéac et Bréhand-Moncontour (Saint-Brieuc) ; Plélan-le-Grand et Plélan-le-Petit (Saint-Malo) ; Pleumeur-Bodou et Pleumeur-Gautier (Tréguier) ; Noyal-Muzillac et Noyal-Pontivy (Vannes).

(22) Exemples : Bréhand-Moncontour, devenu Bréhand (Côtes-du-Nord) ; Saint-Samson-Jouxte-Livet, devenu Saint-Samson (Côtes-du-Nord) ; car les homonymes : Bréhand-Loudéac et Saint-Samson-sur-Risle sont passés respectivement dans les départements du Morbihan et de l'Eure.

(23) On trouve indifféremment : Loguivy ou Loguivy-Plougras (diocèse de Tréguier), Loguivy ou Loguivy-lès-Lannion (diocèse de Dol) : ces deux paroisses faisaient partie du diocèse de Tréguier à la fin du IX^e siècle ; Saint-Jacut ou Saint-Jacut-de-la-Mer (Dol), Saint-Jacut ou Saint-Jacut-du-Mené (Saint-Brieuc) : ces deux paroisses appartenaient au diocèse d'Alet avant les invasions normandes. Par contre, Saint-Jacut (diocèse de Vannes, Morbihan) et Saint-Samson (diocèse de Saint-Brieuc, Morbihan), Saint-Quay (Dol, aujourd'hui Saint-Quay-Portrieux), Saint-Quay (Tréguier, aujourd'hui Saint-Quay-Perros) ne se rencontrent jamais accompagnés de suffixe.

(24) Par exemple, l'ancienne paroisse de Pleyber (diocèse de Léon) a formé anciennement les paroisses de Pleyber-Christ et de Pleyber-Saint-Thégonnec (aujourd'hui, Saint-Thégonnec, Finistère).

« Pleneet », ayant perdu son nom ancien de « Plenet Megrit », tandis que Plénée-Jugon a conservé son nom primitif et son suffixe.

**

Ces remarques ne peuvent suffire à épuiser ce que l'on peut tirer des nouvelles données toponymiques pour l'étude des anciennes limites du diocèse.

Je conclurai en souhaitant que la publication des nomenclatures d'écart soit suivie d'une publication encore plus complète, comprenant tous les lieux-dits de la Bretagne. Dom Godu, O. S. B., qui entreprend depuis quelques mois, avec l'aide de la Recherche scientifique, le relevé sur fiches des états de section des communes formées par l'ancien Goëlle, a déjà amassé des renseignements toponymiques du plus grand intérêt. Mais, si l'on veut aboutir à un travail complet pour la Bretagne, il est nécessaire d'envisager une œuvre collective de grande envergure.

François MERLET.

II

Condoléances de la ville de Landerneau sur la mort du Duc de Rohan ⁽¹⁾

Le dimanche des Rameaux, 21 mars 1655 : « A l'assemblée de la maison de ville de la communauté de Landerneau, appelée et congrégée à son de campane, de l'ordre d'escuyer Hervé Conan, sieur de Launay, capitaine de laditte ville, a été remontré par le procureur fiscal de la juridiction et principauté de Léon qu'ayant eu avis du

(1) Henri Chabot, seigneur de Saint-Aulaye, marié à Marguerite de Rohan, fille et unique héritière du célèbre général huguenot, Henri de Rohan. Henri Chabot, devenu duc de Rohan par substitution, mourut à 38 ans, le 27 février 1655. Ce précieux document conservé dans les registres de délibération de la communauté de ville de Landerneau, nous a été communiqué par M. Chossec, ingénieur, ancien maire de Landerneau.